

200 millions € du pharmaceutique versés aux médecins et hôpitaux

Les entreprises pharmaceutiques et de technologie médicale ont investi l'année dernière plus de 203 millions € dans des collaborations en Belgique avec des prestataires et des institutions de soins, mais aussi avec des organisations de patients, indique mardi la plateforme betransparent.be. Cette dernière a été fondée en 2014 par 28 associations du secteur de la santé s'étant engagées à rendre publiques les collaborations entre l'industrie et les prestataires (médecins, infirmiers, pharmaciens...) et institutions de soins (hôpitaux...).

Un chirurgien qui reçoit une indemnisation d'une entreprise de technologie médicale pour sa contribution à l'optimisation d'un implant ou un professeur qui est indemnisé par une société pharma pour sa participation à une réunion d'experts sont des exemples qui doivent être placés dans le registre de betransparent.be. En vertu d'une loi de 2016, l'obligation de transparence s'applique désormais à toute entreprise pharmaceutique et de technologie médicale.

Au total, 530 entreprises de ce type ont intro-

duit leurs données pour 2017. Elles ont investi pour plus de 203 millions € dans des collaborations avec 14 167 prestataires, institutions de soins et organisations de patients.

Les prestataires les plus sollicités sont les médecins spécialistes (7 726), les infirmiers (1 451) et les médecins généralistes (1 361).

« La transparence dans les soins de santé est importante. Il s'agit de la santé des citoyens et d'un secteur financé par des fonds publics. Les gens ont donc le droit de savoir quelles sont les relations entre l'industrie et les prestataires de soins, les organisations de patients », a souligné la ministre de la Santé, Maggie De Block. L'association générale de l'industrie du médicament, pharma.be, souligne que la plupart des montants investis par le secteur sont consacrés à la recherche scientifique. « En 2017, les entreprises pharmaceutiques innovantes ont investi 162 millions € dans leurs collaborations avec la communauté médicale belge. Sur ce montant, 106 millions (66 %) ont servi à financer la recherche scientifique », indique-t-elle. ■